

Fiche 26		Présence d'intervenants aux repas	
Direction responsable DIRECTION DES SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES AINÉS ET LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE		Émis	2021-04-22
Expéditeur Nathalie Beaupré		Entrée en vigueur	2021-04-22
Destinataires Tout le personnel du CISSMO – Hébergement - Réadaptation		Révisé	2022-10-21

1. Énoncé

- Présence ponctuelle d'un intervenant ciblé lors de la période des repas
- Énoncé qui concerne aussi les unités de lits de soins post-aigus et URFI DP

2. Objectifs

- Optimiser l'autonomie des usagers lors de l'alimentation
- S'assurer du respect d'un bon positionnement et des bonnes pratiques lors de l'alimentation

3. Instructions

- Présence ponctuelle de l'équipe de professionnels lors des repas pour optimiser l'autonomie lors de l'alimentation
- Ils doivent faire des rappels sur l'importance :
 - Des bonnes pratiques en termes d'aide à l'alimentation. Par exemple : stimulation vs aide physique, respect du rythme de l'usager, ambiance agréable, bases roulantes redressées...
 - De respecter le niveau d'aide inscrit sur le menu de l'usager ou au plan de travail des préposés aux bénéficiaires et aides de service
 - De ne **pas faire pour**, mais plutôt **faire avec** l'usager pour prévenir le déconditionnement général
- Dépister tout besoin d'évaluation ou de réévaluation chez les usagers. Par exemple : besoin d'aides techniques à l'alimentation, positionnement non optimal, changement de texture requise...

4. Intervenants concernés : rôles et responsabilités

Gestionnaire

- Libérer les professionnels ou une infirmière confiée à l'observation du repas de façon à ce que tous les usagers du centre aient une présence d'un professionnel lors d'un repas au moins 2x par mois
- S'assurer d'une rotation des différentes disciplines, pour optimiser l'expertise de chacun lors de leur présence aux repas
- Faire un calendrier de présences

Infirmière, nutritionniste, ergothérapeute, physiothérapeute, technologue en physiothérapie, technicien en éducation spécialisée, technicien en loisir, kinésiologue...

- Être présent lors des repas identifiés dans le calendrier préétabli
- Observer le repas et faire les rappels nécessaires sur les bonnes pratiques
- Faire une évaluation ou réévaluation spécifique à sa discipline si requise
- Demander à l'infirmière de remplir une référence de services professionnels si détection d'une problématique d'une autre discipline
 - [CLI-60441 Reference aux services psychoéducatifs](#)
 - [CLI-60442 Reference aux services psychosociaux en CHSLD](#)
 - [CLI-60443 Reference en nutrition](#)
 - [CLI-60444 Reference aux services de physiothérapie - ergothérapie](#)
 - [CLI-60660 Demande de services kinesiologie](#)

Préposé aux bénéficiaires et aides de service

- Être accueillant et collaborant lors de la présence des professionnels
- Accepter la critique constructive qui permet d'améliorer sa pratique et d'offrir un meilleur service aux usagers

5. Documents de référence

- Document de référence 1 : [Charte des bonnes pratiques lors des repas en CHSLD](#)